



Doc. 14344
26 juin 2017

Promouvoir l'intégrité dans la gouvernance pour lutter contre la corruption politique

Amendement¹ n° 11

déposé par la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Dans le projet de recommandation, après le paragraphe 4, insérer le paragraphe suivant:

«L'Assemblée appelle une nouvelle fois le Comité des Ministres à renforcer la protection des donneurs d'alerte en lançant un processus de négociation d'un instrument juridique contraignant, sous la forme d'une convention-cadre sur la protection des donneurs d'alerte fondée sur sa Recommandation CM/Rec(2014)7, en tenant compte des évolutions récentes.»

1. 2017 - Troisième partie de session

